

Délibération du CONSEIL

SECRETARIAT GENERAL ET ADMINISTRATION - PATRIMOINE ET SECURITE - SECURITE ET RISQUES

SCHEMA DE MUTUALISATION : FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DEDIES A LA VIDEO URBAINE OU TECHNIQUE - GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA MEL ET LES COMMUNES- APPEL D'OFFRES OUVERT - DECISION - FINANCEMENT

Au sein du Schéma Métropolitain de Mutualisation, la MEL a proposé fin 2016 son assistance aux communes qui le souhaitent au travers d'un accord cadre mutualisé pour l'achat de matériels et de prestations de maintenance en matière de vidéo protection urbaine. 44 communes ont rejoint le groupement pour un volume de commande qui s'élève à près de trois millions d'euros. Fort de cette expérience, la MEL a adopté en octobre 2017 un Schéma Directeur Métropolitain de Vidéo Protection pour conduire des actions de sécurité et de prévention de la délinquance dans un cadre de cohérence métropolitain.

Au regard de ces démarches et suite à la demande de nombreuses communes, il est proposé de renouveler le groupement de commande en lançant une consultation pour la fourniture, la pose et la maintenance d'équipements dédiés à la vidéo urbaine ou technique.

Cette consultation sera passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert et donnera lieu à la signature d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum ni maximum, d'une durée de 1 an à compter de sa notification, renouvelable expressément 3 fois pour la même durée.

L'estimation du montant annuel pour la Métropole Européenne de Lille s'élève à 100 000 € HT.

Aussi, il est proposé de créer un groupement de commandes avec les communes d'Armentières, Baisieux, Beaucamps-Ligny, Bousbecque, Bouvines, Comines, Croix, Don, Englos, Ennetières-en-Weppes, Erquinghem-le-Sec, Erquinghem-Lys, Escobecques, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Fournes-en-Weppes, Fretin, Fromelles, Gruson, Hantay, Haubourdin, Hem, La Bassée, Lambersart, Lannoy, Le Maisnil, Lesquin, Lille (et ses communes associées), Linselles, Lompret, Loos, Marquette-lez-Lille, Marquillies, Neuville-en-Ferrain, Noyelles-lès-Seclin, Pérenchies, Péronne-en-Mélantois, Quesnoy-sur-Deûle, Radinghem en Weppes, Roubaix, Sailly-lez-Lannoy, Sainghin-en-Mélantois, Sainghin-en-Weppes, Saint-André-lez-Lille, Salomé, Santes, Templemars, Tressin, Vendeville, Villeneuve d'Ascq, Wambrechies, Wasquehal, Wattrelos, Wavrin, Wervicq-Sud, Willems, le centre communal d'action sociale de la ville de Hem et l'établissement public de coopération culturelle LaM

Le coordonnateur du groupement est la Métropole Européenne de Lille. Il est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection, signer et notifier l'accord cadre, chaque membre du groupement s'assurant de sa bonne exécution pour ses besoins propres.

La Commission d'Appel d'Offres chargée d'attribuer l'accord cadre sera celle du coordonnateur.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance et Administration consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes ;
- 2) de désigner Nom du titulaire comme membre titulaire et Nom du suppléant comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public ;
- 4) d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure concurrentielle avec négociation dans les conditions prévues à l'article 25-II-6° du décret susmentionné, soit d'un marché négocié prévu à l'article 30-I-2° du décret susmentionné ;
- 5) d'imputer les dépenses correspondantes en section investissement sur l'opération 687o007.

Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe Europe Ecologie les Verts ayant voté contre

Acte certifié exécutoire au 04/07/2018